



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 21 novembre 2022.

Budget principal 2023

• Grands chiffres de l'équilibre budgétaire 2023 : 21,72M € en fonctionnement et 8,34M € en investissement.

Pour rappel, en 2022, l'équilibre était de 20,54M € en fonctionnement et 6,17M € en investissement.

• Les charges de personnel s'élèvent à 11,664M€ en 2023. Pour rappel, en 2022, elles étaient de 11,920M €.

Les grandes orientations budgétaires pour 2023 sont les suivantes :

Le contexte économique et social et les orientations du gouvernement sur le projet de loi de finances décrits ci-avant placent la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte d'un niveau inédit et dont une part reste à ce jour malheureusement dans le flou.

L'inflation généralisée impacte d'ores et déjà la quasi-totalité des actions municipales et l'envolée des coûts de l'énergie qu'il s'agisse des effets de la forte inflation impactant tous les secteurs d'activité de notre collectivité et en particulier de l'envolée des tarifs de l'énergie qui devraient être plus forte encore en 2023 compte tenu du renouvellement de marché de fournitures d'électricité.

Les orientations du Projet de loi de Finances, adoptées en première lecture par l'Assemblée nationale par la voie de l'article 49.3 et désormais transmis à l'examen du Sénat, indiquent malheureusement que le Gouvernement n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action, même si leur mobilisation au travers de l'action des associations d'élus et l'adoption de vœux et motions comme l'a fait notre conseil municipal a permis d'obtenir certaines inflexions, telle l'annonce d'un « amortisseur électricité » dont les effets restent à mesurer. Cela ne constitue cependant pas un véritable bouclier tarifaire ni à une régulation du marché telle que nous le demandons. En outre les tarifs de gaz ne sont pas inclus dans ce mécanisme.

L'impact du coût de l'inflation, notamment la dérive des prix de l'énergie, et de la revalorisation non compensée par l'Etat de la valeur du point d'indice, est évalué à ce jour à un besoin de financement d'environ 1,9 M€ contre une éventuelle aide de l'Etat estimée ce jour à 300 K €.

Nous faisons le choix d'y faire face sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix à la fois fort et difficile marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillons déjà grevé par la situation économique.

Ainsi l'effort de sobriété va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Cela passe par la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes compressibles afin de rester en mesure de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables. Le soutien à l'accès et au retour à l'emploi sera accentué en 2023, notamment avec la mise en œuvre d'un salon de l'emploi et de l'insertion.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de service de la police municipale, en matière de prévention et de sécurité ;
- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, du don d'un livre aux enfants des classes maternelles, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Ville.

- De consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Ville et de ses quartiers, comme au travers de l'éducation artistique et de l'accès à la lecture publique et le maintien de la gratuité de la bibliothèque.
- De maintenir le niveau de soutien à la vie associative et à l'engagement dans la participation bénévole des Montivillonnaises et des Montivillonnais.

Les projets d'investissement, même impactés par ce contexte, seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée, en privilégiant bien évidemment les projets engagés telle que la réalisation d'un parc-jardin le long de la sente des rivières et des travaux de l'aile sud de l'Abbaye, dont les travaux ont débuté en 2022, la concrétisation du projet de skate-parc pour lequel les entreprises ont été retenues. Pour le reste, ce seront avant tout les projets dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques qui seront privilégiés en 2023. Dans ce cadre, le développement du photovoltaïque sera recherché.

Afin de répondre à cet enjeu, et compte tenu de la vétusté de certains bâtiments scolaires mais aussi des contraintes qui pèsent sur la démographie scolaire qui n'ont pas été pris en compte depuis plus d'une décennie, le budget 2023 doit conduire à une accélération volontariste de notre plan de rénovation énergétique des bâtiments, en lien avec les services de l'Education nationale.

Afin de répondre à cette nouvelle et nécessaire priorisation au regard du contexte, le calendrier d'autres projets d'investissements sont revus, comme par exemple le projet de rénovation de l'Ancien lycée pour lequel les réflexions se poursuivent. Le projet de démolition de l'ancienne droguerie est quant à lui suspendu en raison de l'envolée des prix pour la démolition et sera réorienté.

Niveau des charges et recettes de fonctionnement maîtrisées par le Conseil Municipal :

- subventions aux associations: maintien de l'enveloppe 2023 au niveau des consommations des précédents exercices.
- Niveau de l'emprunt nouveau : 4 M € retenu.
- Niveau des taux d'imposition sur les ménages : gel des taux de fiscalité locale.

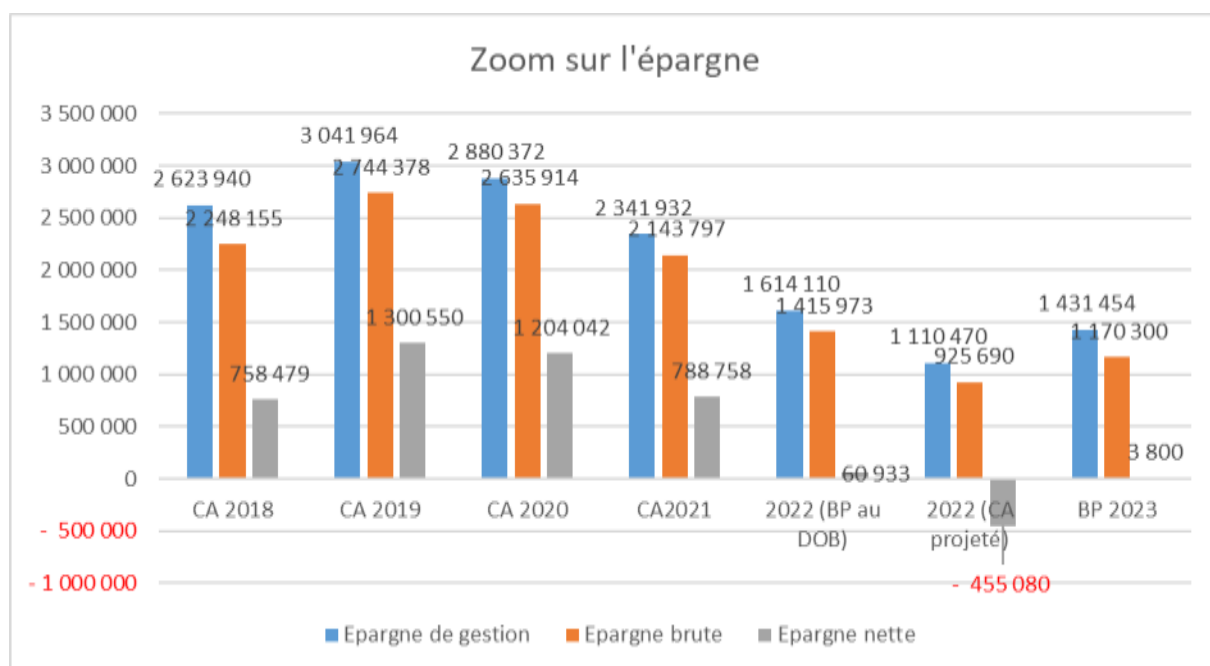
Evolution du budget entre 2022 et 2023

EVOLUTION DU BUDGET ENTRE 2022 ET 2023 EN €				
LIBELLES	DEPENSES BP 2022	DEPENSES BP 2023	RECETTES BP 2022	RECETTES BP 2023
FONCTIONNEMENT				
011 Charges générales	4 083 700	5 501 090		
012 Salaires	11 920 500	11 664 000		
014 Atténuation de produits	552 000	600 000		
022 Dépenses imprévues	5 750	9 580		
65 Participations (dont subv au CCAS sur 2023 pour 1 077 000)	2 290 300	2 287 250		
66 Intérêts des emprunts	156 960	252 000		
67 Charges exceptionnelles	81 000	91 800		
68 Dotations aux provisions	14 000	16 000		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	706 600	822 900		
Virement à l'investissement (023)	730 000	480 000		
Atténuations de charges (013)			40 000	40 000
Impôts et taxes (73)			14 747 400	15 403 000
Dotations (Etat + Département) (74)			3 741 280	3 777 140
Produits des services et du domaine (70)			1 868 900	1 748 300
Autres produits de gestion courante (75)			36 000	58 000
Autres recettes (prod finan, except...)			100 000	556 000
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)			7 230	142 180
TOTAL	20 540 810	21 724 620	20 540 810	21 724 620
INVESTISSEMENT				
021 Virement de la section de Fonctionnement			730 000	480 000
040 Opérations d'ordre	7 230	142 180	706 600	822 900
041 Opérations patrimoniales	200 000	200 000	200 000	200 000
16 Emprunts et dettes assimilés	1 382 370	1 167 300	1 600	800
020 Dépenses imprévues	100	136 640		
024 Cessions			250 000	800 000
10 F.C.T.V.A et taxe d'aménagement			470 000	430 000
Inscriptions	4 584 970	6 693 780	1 198 470	1 606 200
16 Emprunt contracté sur l'exercice			2 618 000	4 000 000
TOTAL	6 174 670	8 339 900	6 174 670	8 339 900

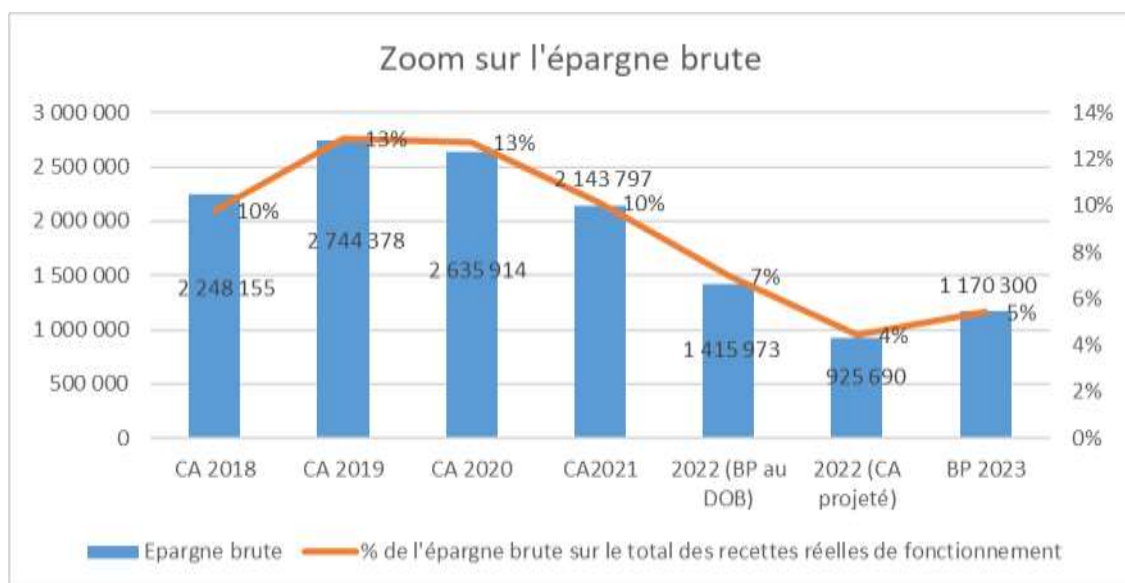
Plan des opérations 2023 :

Opérations 2023		
10010	RENOVATION ENERGETIQUE	265 500,00 €
10012	TERRAIN TERNON SENTE DES RIVIERES	1 946 500,00 €
10112	VIDEOPROTECTION	40 000,00 €
10113	DEFENSE INCENDIE	50 000,00 €
10117	BUGLISE	60 000,00 €
1016	ACCESSIBILITE	90 000,00 €
1021	GROS TRAVAUX ECOLES	100 000,00 €
1030	MONUMENTS HISTORIQUES	550 000,00 €
1089	ECLAIRAGE PUBLIC	40 000,00 €
Total des opérations 2023		3 142 000,00 €

Zoom sur la capacité d'épargne



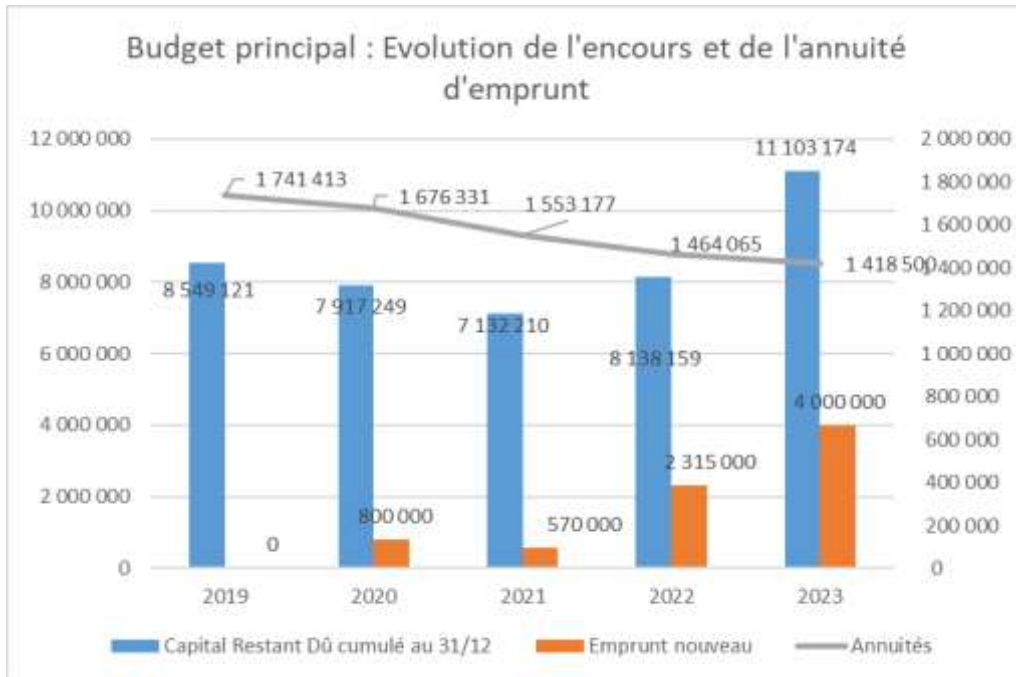
Zoom sur l'épargne brute



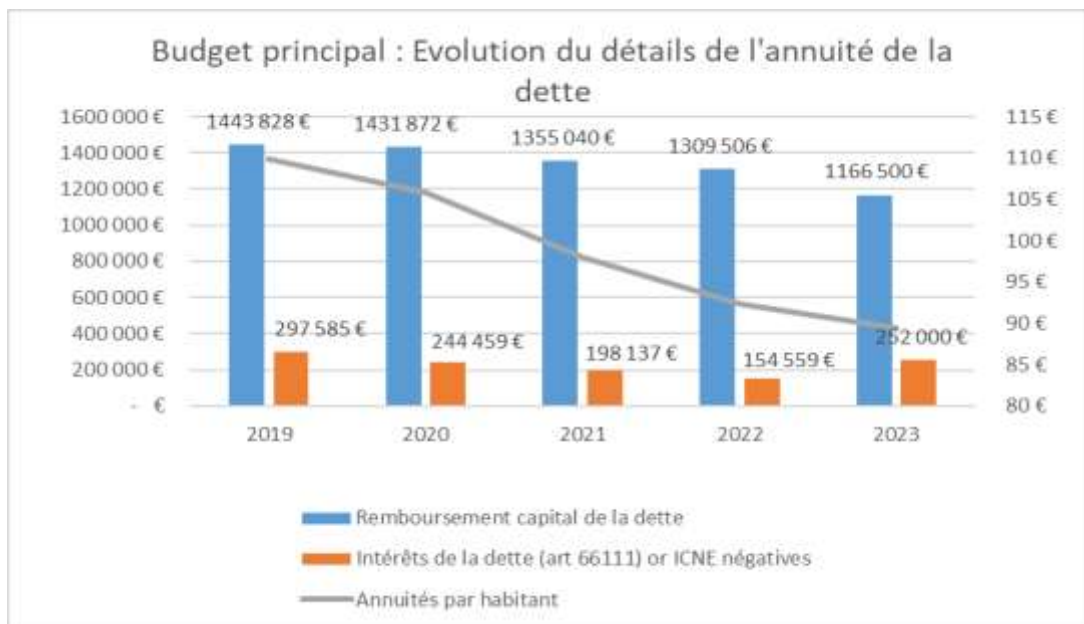
	CA 2019	CA 2020	CA2021	2022 (CA projeté)	BP 2023
Epargne de gestion	3 041 964	2 880 372	2 341 932	1 110 470	1 431 454
Epargne brute	2 744 378	2 635 914	2 143 797	925 690	1 170 300
Epargne nette	1 300 550	1 204 042	788 758	- 455 080	3 800

Dette

Zoom sur l'encours de dette



Zoom sur le remboursement de la dette



Zoom sur le détail de la dette du budget principal par année, sans nouvel emprunt

	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	6 161 476,07 €	5 259 507,13 €	4 452 852,63 €	3 738 196,27 €
Capital payé sur la période	1 309 050,66 €	880 651,96 €	722 088,88 €	714 478,55 €
Intérêts payés sur la période	154 559,22 €	123 574,00 €	103 148,30 €	85 044,60 €

Synthèse des budgets 2023 des budgets annexes

BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS ASSUJETTIES A TVA

Pour rationaliser les activités assujetties à la TVA, et hormis les budgets d'aménagement, il a été proposé de regrouper les trois budgets annexes assujettis à la TVA en un seul avec trois activités distinctes au budget primitif 2019 : « cœur d'abbaye boutique », « manifestations payantes, culture et patrimoine » et « développement économique, urbain et de l'emploi ».

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 339 500,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 256 000,00 €.

<u>ACTIVITES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	Total dépenses	Total recettes	Total dépenses	Total recettes
Cœur d'abbaye boutique	1 350,00 €			
Manifestations payantes, culture et patrimoine	100 860,00 €	32 000,00 €		
Développement économique, urbain et de l'emploi	64 800,00 €	179 200,00 €		156 000,00 €
Service technique	37 000,00 €		72 000,00 €	
Service comptabilité	135 490,00 €	128 300,00 €	184 000,00 €	100 000,00 €
Equilibre des sections	339 500,00 €	339 500,00 €	256 000,00 €	256 000,00 €

A noter :

- Maintien d'une subvention d'équilibre du Budget principal vers le BA A TVA pour 107 000 € contre de celle de 2022 prévu pour 130 000 €

BUDGET ANNEXE ÉCO-QUARTIER RÉAUTE/FRÉVILLE

Le budget annexe Eco-quartier Réauté/Fréville individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la TVA
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 507 200 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 055 700 €.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
011 – Charges à caractère général	70 200,00 €	
042/043 – Opérations d'ordre	5 378 500,00 €	5 507 200,00 €
66 – Charges financières	58 500,00 €	
Equilibre de la section	5 507 200,00 €	5 507 200,00 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
040 – Opérations d'ordre	5 448 700,00 €	5 320 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	607 000,00 €	735 700,00 €
Equilibre de la section	6 055 700,00 €	6 055 700,00 €

A noter :

- La subvention d'investissement remboursable du Budget principal vers le BA Eco Quartier pour un montant de 736 K €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL QUARTIER DU TEMPLE

Le budget annexe Lotissement communal Quartier du Temple individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 190 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 190 000,00 €.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
011 – Charges à caractère général	55 000,00 €	
042 – Opérations d'ordre	135 000,00 €	190 000,00 €
68 – dotations aux provisions		
Equilibre de la section	190 000,00 €	190 000,00 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
040 – Opérations d'ordre	190 000,00 €	135 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées		55 000,00 €
Equilibre de la section	190 000,00 €	190 000,00 €

A noter :

- La subvention d'investissement remboursable du Budget principal vers le BA Eco Quartier pour un montant de 55 900 €